

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 24 novembre 2011**

Date de la convocation : 17 novembre 2011

L'an deux mil onze et le vingt quatre du mois de novembre à vingt heures trente , le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de François Blache, Maire, à la salle de la mairie.

Présents : Mrs BLACHE François – MICHEL Marcel — TEYSSIER Robert – MAURE Pierre-Henri - Mr GEMO Michel - BLACHIER Thierry  
Mmes - VIALLE Sabine- ROUDIL Anne-Marie - ISARD Isabelle - RISSON Joke - Mme COYO Hélène

Secrétaire de séance : VIALLE Sabine

### **Marché entretien et maintenance de la chaufferie à bois déchiqueté**

En exercice :11; présents :11; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0.

Le maire fait part au conseil municipal des offres qu'il a reçues suite à la consultation effectuée pour le contrat de maintenance des installations techniques de la chaufferie bois. Six dossiers ont été retirés mais seules deux entreprises (IDEX et Sol 7 énergies) ont fait une proposition. Suite à l'ouverture des plis, les offres ont également été examinées par le SDE 07.

Au vu des devis et de l'analyse effectuée, le maire propose de retenir l'entreprise IDEX qui a présenté une offre satisfaisante pour un montant annuel de 3490 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le marché passé selon la Procédure Adaptée à intervenir entre la Commune de Marcols les Eaux et l'entreprise IDEX Energies et autorise le maire à signer ces documents et toutes pièces annexes.

### **Annulation du contrat d'entretien de la chaufferie bois avec l'entreprise GINOUX**

En exercice :11; présents :11; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0.

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 21 janvier 2010, l'entretien de la chaufferie bois avait été confié à l'entreprise Ginoux pour une durée de trois ans et un montant HT annuel de 1010 € (tarif 2010).

Hors il s'est avéré au fil du temps que les dispositions de ce contrat étaient insuffisantes et pas assez précises pour le suivi et le bon fonctionnement de la chaufferie. C'est pourquoi une nouvelle consultation a eu lieu. Concernant cette dernière, l'entreprise Ginoux a retiré le dossier mais n'a pas fait de proposition, car elle ne pouvait notamment pas s'engager pour assurer rapidement les interventions durant les week-ends et jours fériés.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de la chaufferie et du réseau de chaleur le maire indique qu'il convient d'annuler le contrat actuel avec l'entreprise Ginoux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et annule le contrat d'entretien de la chaufferie (devis N° 1502 EXE du 09/02/2010) avec l'entreprise GINOUX au 31 décembre 2011.

### **Mise en sécurité de l'abri bus**

En exercice :11; présents :11; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0.

Le maire fait part des trois propositions qu'il a reçues concernant la mise en sécurité de l'abri bus par la pose d'une grille. Quatre entreprises avaient été consultées mais seules trois ont répondu.

Les propositions ont été examinées et le choix s'est porté sur la pose d'une grille galvanisée motif soleil par l'entreprise BARBADO pour un montant de 1940 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce choix soit la proposition de l'entreprise BARBADO pour un montant de 1940 € ht.

Ces travaux seront inscrits par décision modificative sur le budget général 2011 car ces travaux sont urgents.

### **Terrain situé en zone UI dans le PLU**

Le maire fait part au conseil municipal de la proposition de Mme Gieskes Henriette de vendre à la commune la parcelle AC 147 classée en zone UI dans le PLU. Mme Gieskes fait cette proposition à la

commune car elle met en vente la totalité de sa propriété.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, charge le maire de la remercier pour sa proposition mais indique que la commune ne peut acquérir ce terrain pour des raisons budgétaires. Le conseil municipal souhaite que Mme Gieskes puisse vendre ce terrain à vocation artisanale à des entreprises locales.

### **Terrain au hameau de Cros situé en emplacement réservé dans le PLU**

Le maire informe le conseil municipal que la propriété de Mr Cornelissen Lucas au hameau de Cros est en cours d'acquisition par Mr et Mme Liébart Christian (compromis de vente signé). Mme Roudil et lui-même ont rencontré les nouveaux propriétaires le 22 novembre concernant l'emplacement réservé pour zone de retournement (partie de la parcelle H447) qui a été défini dans le PLU exécutoire depuis le 03 novembre 2008. Mr Liébart a indiqué qu'il ne voulait pas vendre la partie de la parcelle concernée à la commune et propose de faire une zone de retournement de l'autre côté du pont sur des parcelles lui appartenant.

Le conseil municipal souhaite que la création de l'autre côté du pont soit étudiée ( passage des engins, évacuation des remblais ... ) vu l'étroitesse de la voie communale traversant le hameau.

Le maire fait également part au conseil municipal du problème d'accès des propriétaires des parcelles H 444/445 et 443 à leurs biens car les accès se trouvent dans une parcelle appartenant à Mr Liébart. Il a proposé à Mr Liébart que l'ensemble de ces passages passent au domaine communal mais Mr Liébart lui a indiqué qu'il n'était pas d'accord et que des actes de servitudes privées seraient passés.

Le maire indique que plus d'informations seront données lors du prochain conseil municipal concernant l'emplacement réservé.

Dans un premier temps le conseil municipal n'est pas favorable à la création d'une zone de retournement de l'autre côté du pont mais attend les résultats de l'étude et le chiffrage des travaux pour en délibérer et se prononcer définitivement.

### **Travaux lac collinaire**

En exercice :11; présents :11; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0.

Le maire fait part au conseil municipal des dernières démarches qu'il a effectué concernant le projet de lac collinaire sur les parcelles AB 366 et 367. Les relevés topographiques sont été effectués par le bureau d'études Pöyry. Il rappelle la visite de terrain conjointe de la DDT et du CREN le 20 octobre 2011. Suite à cette visite il a reçu un compte rendu en date du 14 novembre indiquant que cet ouvrage de moins de 1000 m 2 et avec une hauteur de digue de moins de 2 mètres au-dessus du terrain naturel ne relève pas de la loi sur l'eau et de ce fait n'est pas soumis à déclaration à ce titre là. De plus, la situation de l'ouvrage n'impacte d'aucune manière la zone humide située à proximité amont immédiat. Il donne également connaissance au conseil municipal des éléments qu'il a reçus de la Chambre d'Agriculture.

Le maire propose de consulter des entreprises afin de réaliser cet ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et autorise le maire à procéder à la consultation des entreprises en vue de la réalisation du lac collinaire.

### **Décision modificative n° 3 budget général 2011**

En exercice :11; présents :11; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0.

Le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget général 2011.

D'une part, il est nécessaire d'augmenter les crédits sur le chapitre 011 pour un montant de 4000 € , sur le chapitre 012 pour un montant de 2000 € et d'autre part ouvrir les crédits sur le chapitre 024 suite à la vente de la maison AB 218 à Mr et Mme Mougnot Alain pour un montant de 25 000 € et ouvrir également des crédits pour la mise en sécurité de l'abri bus pour un montant de 2400 €.

Après avoir pris connaissance des éléments qui justifient ces augmentations de crédits sur les chapitres 011 et 012 et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les éléments suivants :

#### **En fonctionnement :**

Chapitre 011 ( charges à caractère général ) : article 60612 : + 3000 €  
article 605 : + 1000 €

Chapitre 012 ( charges de personnel ) : article 6413 : + 2000 €

Chapitre 023 ( virement à la section d'investissement ) : - 6000 €

#### **En investissement :**

Chapitre 024 ( R ) : + 25000 €

Chapitre 021 ( R ) : - 6000 €

Chapitre 23 : article 2313 ( D ) : + 19000 € dont ( opération pour information « mise en sécurité de l'abri bus » d'un montant de 2400 € )

### Versement pour sous densité

Suite au dernier conseil municipal maire indique qu'il s'est renseigné auprès des services de la DDT concernant l'instauration du versement pour sous densité. Ce versement est réservé aux zones U et AU des PLU. C'est un outil destiné à permettre une utilisation plus économe de l'espace et de lutter contre l'étalement urbain. Le conseil municipal ne donne pas de suite à cette possibilité.

### Benne à cartons

Le maire donne lecture de la lettre de Mme la directrice de la maison de retraite adressée au SICTOM sollicitant l'installation d'une benne à cartons sur la commune et indiquant que celle-ci pourrait être installée sur le futur parking de la maison de retraite. Le maire donne ensuite lecture de la réponse de Mr le Président du SICTOM indiquant qu'une étude est en cours sur la faisabilité d'une collecte des cartons dans les 12 communes non équipées de benne spécifique et qu'il prendra contact prochainement avec la directrice de la maison de retraite.

### Intercommunalité

Le maire fait part des dernières informations concernant le projet départemental de coopération intercommunale. Lors de la séance de travail de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 02 décembre à l'ordre du jour est prévu le regroupement des CC Pays du Cheylard, des Boutières, Haut Vivarais, des châtaigniers et une partie de la CC Eyrieux aux Serres.

Autres informations qui sont ressorties des réunions si le rattachement a lieu avec la communauté d'agglomération (Privas) : la communauté de communes des Châtaigniers ne serait pas « éclatée », la voirie ne serait pas reprise par la nouvelle communauté, le SICTOM pourrait être supprimé, l'eau et l'assainissement ne serait plus géré par la commune (syndicat mixte), la nouvelle communauté gèrerait le portage des repas à domicile, CCAS intercommunal

Pour l'instant Le Cheylard s'oppose au périmètre proposé

Le conseil municipal indique qu'il maintient sa décision de juillet 2011.

### Divers

**Compte rendu du Conseil d'Ecole** : travaux à réaliser dans la cour (suppression de ferrailles / piquets à sceller)

Projet de garderie payante suite à la demande des parents (à partir de 6h50 le matin / jusqu'à 18 h 10 le soir)

**Entourage des containers descente des Ecoles** : ces travaux pourraient être réalisés en 2012. A prévoir l'achat de matériel pour environ 580 €

**Reprise du multiservice** : la future exploitante demande une dispense de fermeture administrative (15 jours) / renseignements seront pris auprès de la Préfecture ou de la gendarmerie. Pour la licence 4 un acte notarié sera nécessaire pour la reprise par la commune.

Des devis seront demandés pour **l'élagage des tuyas** de la propriété Jolivet

**Le cyprès** de l'allée basse du cimetière sera coupé car il gêne pour les concessions qui se trouvent à proximité.

**Accès handicapés au cimetière** : pas envisageable pour l'instant à cause du coût important des travaux à réaliser : il faudrait partir de devant l'église à cause du pourcentage de pente à respecter.

**Rampes quartier Mounard/Les Lavoirs** : environ 100 mètres à réaliser / travaux à prévoir en 2012

**Travaux du Pont de la Neuve** : seront réalisés autour du 15 avril